



PROCRÉATION ET VIH



DÉSIR D'ENFANT
parlez-en !

En France, environ 1 500 femmes vivant avec le VIH accouchent chaque année.

Quand elles sont suivies et traitées, le risque de transmettre le virus à leur enfant est minime.

Depuis 2001, les couples concernés par le VIH peuvent accéder aux techniques d'assistance médicale à la procréation (AMP).

Vous ou votre conjoint êtes infecté par le VIH et vous désirez un enfant, cette brochure vous informe des moyens disponibles pour y parvenir en limitant les risques de transmission du VIH à votre partenaire et à votre enfant.

LE TRAITEMENT

Afin de permettre au couple de prendre des décisions éclairées et de limiter le risque de transmissions virales, la sexualité et le désir d'enfant doivent être abordés précocement dans le suivi d'une personne infectée par le VIH ou par une hépatite. En fonction de votre situation, la mise en place d'un traitement antirétroviral ou sa modification peuvent être nécessaires.

Le dialogue avec votre médecin référent pour le VIH et votre gynécologue est primordial pour vous fournir, au travers d'une consultation préconceptionnelle, des informations et des conseils adaptés à votre situation.

Statut viral

Selon le statut viral des membres du couple, plusieurs approches sont possibles. Elles dépendent des risques de transmissions du VIH, des hépatites, de la fertilité et des méthodes de protection utilisées par le couple.

Risque de transmission

En l'absence d'infection génitale, sous antirétroviraux efficaces pris très régulièrement, et avec une charge virale (multiplication du virus) indétectable depuis plus de 6 mois, le risque moyen de transmission dans un couple hétérosexuel est estimé à 1/10 000 rapports sexuels non ou inconstamment protégés par an.

Ce risque est augmenté par la pénétration anale, l'existence d'une infection génitale, d'une charge virale élevée et d'un taux de CD4 (immunité) bas.

De fait, même si le risque de transmission hétérosexuelle du VIH est très faible, il ne peut être considéré comme nul.

Quelle que soit la méthode de procréation retenue, les conditions en limitant au maximum les risques et favorables à la procréation sont :

- une charge virale indétectable depuis plus de 6 mois ;
- une prise quotidienne parfaite du traitement antirétroviral ;
- l'absence d'infection génitale ;
- une fertilité normale ;
- l'arrêt du tabac, du cannabis et de l'alcool est souhaitable pour les 2 membres du couple.

LES EXAMENS

Dans ce but, un bilan vous sera proposé ainsi qu'à votre partenaire par votre référent VIH :

Bilan masculin

- examen du sperme (spermogramme, spermocytogramme et spermoculture) ;
- prise de sang pour la sérologie VIH, hépatite B, hépatite C, syphilis ;
- examen d'urine : pour la recherche de Chlamydia.

Bilan féminin

- prise de sang pour le bilan hormonal et la sérologie VIH, hépatite B, hépatite C, syphilis, toxoplasmose, rubéole ;
- examen d'urine : pour la recherche de Chlamydia ;
- examen gynécologique ;
- échographie pelvienne (de l'utérus et ovaires) ;
- éventuellement hystérosalpingographie (radiographie de l'utérus et des ovaires).

LA PRISE EN CHARGE

Au terme de ce bilan, votre référent VIH en concertation avec le gynécologue vous proposera la méthode la plus adaptée à votre couple et à votre situation.

Si les 2 membres du couple sont infectés :

- procréation naturelle ;
- AMP à risque viral si le bilan révèle un problème de fertilité.

Si seule la femme est infectée :

- auto insémination ;
- procréation naturelle ;
- AMP à risque viral si le bilan révèle un problème de fertilité ;

Si seul l'homme est infecté :

- AMP à risque viral ;
- procréation naturelle.

LES TECHNIQUES DE PROCRÉATION

L'auto insémination

Méthode de choix quand seule la femme est infectée par le VIH puisqu'elle évite tout risque de transmission virale au partenaire. Elle consiste à récupérer le sperme de l'homme soit dans un préservatif masculin ou féminin, après un rapport protégé, soit dans un réceptacle. Le sperme est ensuite déposé dans le vagin par exemple à l'aide d'une seringue.

La procréation naturelle

Envisageable sous conditions après le bilan effectué par votre médecin référent VIH et votre gynécologue. Les rapports sexuels seront alors non protégés mais ciblés sur l'ovulation. Le partenaire séronégatif devra bien sûr être informé qu'un risque même limité est présent.

L'AMP à risque viral

Elle s'impose en cas de problème de fertilité au sein du couple, elle est la méthode de recours en cas d'échec ou de contre-indication à la méthode d'auto insémination ou de procréation naturelle. Dans les régions Bretagne et Pays de Loire, le centre de Rennes vous recevra et pourra vous proposer les techniques adaptées à votre situation.



COREVIH Bretagne

Pavillon Le Chartier - Hôpital Pontchaillou
CHU de Rennes
2, rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes
Tél : 02 99 28 98 75
www.corevih-bretagne.fr

DÉSIR D'ENFANT,
parlez-en !

**PROCRÉATION
ET VIH**

